Numéro 650 - janvier 2025

Courrier de l'UD 14

https://www.facebook.com/udcgt14/
https://www.calvados.cgt.fr

la cgt CALVADOS

Cultivons notre jardin syndical!

Déposé le:
29/01/2025
à distribuer avant le :
04/02/2025

CAEN PIC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Agenda

06 février
Journée d'étude sur les travailleuses et travailleurssans papiers

06 mars
Journée d'étude régionale sur la réduction du temps de travail

08 mars
Journée de grèves et de manifestation dans le cadre de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes

12 mars
Demi-journée de présentation du mandat de conseiller prud'hommes

20 mars
Journée nationale d'action des retraités sur l'accès aux soins et la hausse des retraites

22 mars
Journée nationale contre le racisme et pour l'égalité des droits

Imprimé par nos soins
Directeur Publication : Jean Jacques Morel Poirier
N° commission paritaire : 1127 S 06277 - N° ISSN :2496-5065
Le Courrier de l'UD 14, 8, Rue du colonel Rémy 14000 Caen
Téléphone : 02.31.83.68.25 Mail UD CGT 14 : ud14@cgt .fr
Site internet : https://calvados.cgt.fr
Pour écrire au journal ; courrier.ud1404@orange.fr

Les habitant.es de ce département Français, littéralement dévasté par le cyclone «CHIDO» ont besoin de notre aide !

Le cyclone Chido a durement frappé Mayotte les 14 et 15 décembre 2024, causant des destructions massives sur son chemin : les logements, souvent très fragiles, ont été emportés, l'aéroport a été gravement endommagé, tout comme la majorité des infrastructures routières et électriques.

À ce jour le bilan s'élève à 21 morts et 1 418 blessés, dont 45 « en urgence absolue » selon un bilan toujours provisoire, les autorités parlent déjà de plusieurs centaines de personnes.

Plus de 100 000 personnes résidaient dans des bidonvilles désormais réduits à néant. Dans de nombreux cas, les habitants ont choisi de ne pas abandonner leurs maigres possessions et se retrouvent aujourd'hui ensevelis sous des débris de métal.Le bilan humain s'annonce particulièrement tragique ! Mayotte, un territoire déjà affecté par des difficultés sociales majeures, voit sa condition fortement aggravée par cette catastrophe, ce qui soulève des inquiétudes concernant l'apparition d'une crise humanitaire prolongée d'une ampleur inédite au sein d'un département français.

Cette catastrophe constitue un rappel sévère des inégalités structurelles qui affectent l'île, caractérisée par des politiques publiques de plus en plus sécuritaires et xénophobes.

La CGT et L'Avenir social lancent un appel urgent à la solidarité des organisations de la CGT, de leurs adhérents, des salariés avec le peuple de Mayotte.

Dans l'immédiat, nous comptons sur une réponse massive à l'appel à la solidarité financière que nous lançons.

Vous pouvez réaliser vos dons en précisant

« CYCLONE CHIDO - MAYOTTE ».

Par virement :
IBAN FR76 4255 9100 0008 0035 9721 126

Par chèque à l'ordre de L'AVENIR SOCIAL « CYCLONE CHIDO - MAYOTTE ».
263, rue de Paris – case 419 – 93514 MONTREUIL cedex

Un reçu sera envoyé à chaque donateur·trice individuel·le
(66 % du montant des dons sont déductibles des impôts)

L'AVENIR SOCIAL - 263, rue de Paris, case 419
93514 Montreuil cedex
Tél. 01 55 82 84 21-Courriel : contact@ avenirsocial.org
Site : https://avenirsocial.reference-syndicale.fr/

Levons-nous, avançons ensemble, et écrivons une nouvelle page glorieuse de notre histoire commune.

EDITO

Allan BERTU
Secrétaire Général
Union Départementale
CGT du Calvados

En ce début d'année 2025, je veux, au nom de l'Union Départementale des Syndicats CGT du Calvados, vous souhaiter une très belle année, pour vous, vos proches et nos combats communs.

L'année 2024 a été intense, c'est le moins que l'on puisse dire ! Une année où nous avons une fois encore démontré que la CGT du Calvados ne baisse jamais les bras : tant sur les sujets nationaux et internationaux (réformes successives, bataille contre l'extrême-droite et notamment après la dissolution de l'Assemblée nationale prononcée par le Président de la République le 9 juin 2024).

Pas moins de 15 manifestations dans le département, des grèves comme chez les SANOFI, les KEOLIS, les salariés de l'IME de St Remy, les camarades de la santé à l'EPSM, au CHU, les agents de la Fonction Publique et les cheminotes et cheminots ou encore des actions larges ayant un impact clair dans le débat public. Oui, notre voix a résonné haut et fort.

Nous avons également obtenu des victoires concrètes : dans le secteur de la santé, avec l'ouverture de nouveaux postes après des mois de mobilisation des soignants, mais aussi dans l'industrie, où nos camarades ont mené la bataille pour leur outil de production, et même si rien n'est encore réglé, ou ont remporté des augmentations de salaires bien méritées.

L'année 2025 s'ouvre avec une offensive du capital sans précèdent dans notre département, en France, en Europe et dans le monde. En témoigne la guerre commerciale que s'apprête à intensifier Donald Trump et les guerres en cours, les immenses difficultés de l'économie allemande, les plans de licenciements qui se multiplient ici en France, en particulier dans l'industrie.

Nous sommes aux cotes des travailleurs, en défense de leur emploi et de leurs conditions de travail, et surtout à l'offensive pour porter avec eux un changement profond de politique et relever les défis du siècle.

Construire la paix, révolutionner la production et sécuriser l'emploi, organiser la planification écologique, conquérir de nouveaux pouvoirs d'interventions des salariés comme notre proposition d'Assises de l'industrie dans le Calvados, réorienter l'utilisation de l'argent, voilà le chemin original que proposent la CGT du Calvados, avec sa Confédération bien évidemment.
Nous avons déjà organisé plusieurs initiatives en ce mois de janvier , qui illustrent à la fois notre combativité et les injustices que nous devons affronter au quotidien.

D'abord, **le 20 janvier** à Condé, où nous étions mobilisés pour exiger de la mairie **le relogement de l'Union Locale CGT.** Une Union Locale est un outil essentiel pour les travailleuses et travailleurs, un espace d'accueil, d'organisation et de solidarité. Nous ne laisserons pas l'action syndicale être fragilisée par des décisions injustes ou des manquements des pouvoirs publics.

Le 24 janvier, avec nos camarades de l'Union Locale de Bayeux, convoqués à la Gendarmerie pour des faits de « dégradation » liés à l'occupation symbolique de la permanence du député Bertrand Bouyx. Une action militante qui, rappelons-le, visait à dénoncer le choix du passage en force de la réforme des retraites en mars 2023, mais qui a conduit nos camarades à être poursuivis, alors même qu'ils ne faisaient que défendre les intérêts de toutes et tous.

D'autres actions en cours et à venir : contre la répression patronale qui touche nos camarades élus et mandatés aux Apprentis d'Auteuil ou chez Tipiak à Pont l'Evêque ou encore des grèves qui s'organisent chez 2ChosesLune, dans la santé, dans l'industrie.

Amis et camarade, au-delà des revendications, c'est notre capacité à rêver ensemble un monde meilleur qui fera la différence. Rêver d'un monde où les travailleurs décident de leur avenir, où la solidarité prime sur l'individualisme, où nos droits sont respectés et non piétinés.

En 2025, la Sécurité sociale, cette conquête extraordinaire de la classe ouvrière, fêtera ses 80 ans. Elle est née en 1945 d'une ambition immense : garantir à chaque citoyen un accès universel à la santé, à la retraite et à la protection sociale.

80 ans plus tard, ce modèle reste unique au monde. Mais il est attaqué ! On veut nous faire croire que c'est un poids pour l'économie, alors qu'elle est, en réalité, **le socle de notre solidarité et un bouclier face aux inégalités.**

Camarades, défendre la Sécurité sociale, ce n'est pas seulement protéger un héritage : c'est préparer l'avenir. Face au vieillissement de la population, aux défis sanitaires et à l'instabilité économique, nous devons réaffirmer haut et fort : **pas touche à notre Sécu !**

2025 marque également **les 130 ans de la CGT,** notre grande maison commune. Depuis 1895, la CGT n'a cessé de défendre les droits des travailleurs, d'obtenir des avancées sociales majeures et de porter haut les valeurs de justice et de solidarité. 2025 sera aussi une année importante pour notre Union Départementale, avec la tenue de **notre 36e Congrès les 25 et 26 juin prochain à Mondeville**. Ce sera l'occasion, comme toujours, de faire le bilan de notre action, de débattre collectivement des orientations à prendre pour les années à venir et de renouveler nos instances.

Camarades, le futur est à nous. Levons-nous, avançons ensemble, et écrivons une nouvelle page glorieuse de notre histoire commune.

Vive la CGT du Calvados !

Une menace mondiale pour les travailleurs.es

Le retour de Donald Trump à la présidence des États-Unis, marque un tournant politique inquiétant. Derrière ses promesses de "restaurer la grandeur de l'Amérique", plusieurs mesures annoncées risquent d'affaiblir les protections sociales et de creuser davantage les inégalités.

Face au programme ultra conservateur «Project 2025», les syndicats affirment leur détermination.

Avec des slogans populistes et protectionnistes, Donald Trump a promis, lors de sa campagne électorale, une « réindustrialisation » et une amélioration des conditions de vie des Américain·es. Mais la hausse massive des tarifs douaniers, dans l'objectif de protéger l'industrie nationale, pourrait entraîner **une hausse importante des prix à la consommation et alimenter l'inflation**.

Cette mesure affecterait directement le pouvoir d'achat des ménages dans un contexte où l**es salaires réels ont déjà baissé de 1,3% et où l'inflation sur les biens essentiels a explosé (+24 %).**

Une politique qui favorise d'abord le capital au détriment des travailleurs. Si Donald Trump continue de se présenter comme un défenseur de la classe ouvrière, ses propositions révèlent **une priorité claire accordée aux intérêts des grandes entreprises et des milliardaires.**

La poursuite des baisses d'impôts massives pour les entreprises et les ménages les plus fortunés constitue un autre axe clé du programme Trump. Ces mesures, similaires à celles de 2017, **creuseraient davantage les inégalités économiques.**

Parmi les autres mesures envisagées :

- la **limitation du droit à l'organisation syndicale**,
- **l'abolition des lois sur le paiement des heures supplémentaires,**
- **une dérégulation massive au profit des industries pétrolières et gazières.**

Enfin, le programme «Project 2025», vise une restructuration radicale de l'administration fédérale et **le remplacement d'un grand nombre de fonctionnaires par des partisans idéologiques.** Cette centralisation du pouvoir pourrait affaiblir les agences fédérales qui protègent les droits des travailleur·ses. L'ambition est de réduire les normes en matière de sécurité et les protections contre les abus sur le lieu de travail.

« ***Nous ne permettrons pas à la classe des milliardaires de bafouer les droits des travailleurs*** » a prévenu le syndicat United Steelworkers.

Des politiques anti-syndicales

L'administration Trump avait, lors de son premier mandat, adopté des positions hostiles aux syndicats, et cette tendance devrait se renforcer.

Le «Project 2025» **s'attaque aux droits fondamentaux en visant à limiter l'organisation syndicale et à marginaliser le National Labor Relations Board** (agence indépendante du gouvernement fédéral américain chargée de conduire les élections syndicales et d'enquêter sur les pratiques illégales dans le monde du travail).

Selon l'AFL-CIO, confédération syndicale regroupant 13 millions de membres, « Le Projet 2025 promet de démanteler les syndicats parce que nous sommes un pilier de la démocratie et un frein au pouvoir. ». Le syndicat appelle à se mobiliser et met en avant **l'importance de la solidarité face aux divisions ethniques et sociales** exploitées par l'administration Trump.
Les syndicats affirment leur solidarité face au durcissement des politiques migratoires. Trump prévoit ce qu'il appelle «*la plus grande opération d'expulsion des migrants clandestins*». Cette mesure, en plus de ses implications humanitaires, risque de déstabiliser des secteurs entiers de l'économie, comme l'agriculture, la construction ou la restauration, où les travailleur·ses immigré·es occupent des postes essentiels.

Face à ce projet, les syndicats sont unanimes. **Ils opposent aux politiques de divisions et de stigmatisation, la solidarité**. Les syndicats des professions de la santé et des infirmières affirmaient au lendemain de l'élection rester « *unis dans une solidarité inébranlable pour une société qui fait passer les gens avant les profits ».*

« *Nous ne soutiendrons jamais les efforts visant à diviser et à conquérir la classe ouvrière en fonction de la nationalité, de la race ou du sexe* » affirme l'UAW.

Les syndicats en première ligne de la résistance

Pour les syndicats américains, très engagés dans la campagne présidentielle, l'action politique ne s'arrête pas aux élections. L'AFL-CIO prévient :
« Chaque lieu de travail que nous organisons est une victoire pour la démocratie. Chaque grève est une leçon pour les riches patrons : ils ne peuvent pas maintenir la classe ouvrière à terre. »

De nombreuses campagnes syndicales ces dernières années, notamment chez Amazon et Starbucks, illustrent cette résistance active portée par des salarié·es précaires. L'avenir des droits sociaux aux États-Unis dépendra du développement de **cette mobilisation collective et de la capacité des syndicats à résister face aux politiques régressives annoncées.**

Face à la montée de l'extrême droite en Europe et aux attaques contre les droits sociaux, l'exemple des syndicats américains montre que **la mobilisation collective reste notre meilleur outil pour défendre une société plus juste et égalitaire.**

Pour la CGT, la solidarité internationale doit être au cœur de nos luttes syndicales pour contrer ces dérives.

La CGT réaffirme son soutien à toutes les luttes visant à protéger les droits des travailleur·ses et en conquérir de nouveaux, aux États-Unis comme ailleurs.

C'est dans ce contexte que Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT devait rencontrer Bruce Raynor, grande figure du syndicalisme américain le mardi 21 janvier à Paris.

La CGT s'oppose à la maltraitance des enfants !

Mandaté par la FMNE-CGT, à de nombreuses fonctions éthiques nationales, j'ai eu à investiguer la société Balenciaga.

Les résultats ont conduit le secrétariat national à me demander d'alerter la commission d'enquête parlementaire. Dans ce cadre, je viens de déposer un rapport à la commission d'enquête de l'Assemblée nationale « Godrèche » .

L'objet de cette saisie, maltraitance de la part de la société Balenciaga, du milliardaire Pinault, à l'encontre de six enfants.

L'actrice Judith Godrèche, victime de viols par le réalisateur Benoît Jacquot à l'âge de 14 ans, a obtenu la création d'une commission d'enquête sur les « violences dans le cinéma, l'audiovisuel, le spectacle vivant, la mode et la publicité »

Six enfants et leurs parents piégés par une société du milliardaire Pinault

Le 17 octobre 2022 quatre petites filles et deux petits garçons sont conduits par leurs parents à Paris pour une séance de photographies. Ce sont tous des enfants d'employés de la société Balenciaga. Les enfants sont forcés de poser au milieu d'une mise en scène ignoble (voir photos) dont le caractère pédocriminel a été dénoncé par deux hauts magistrats, un conseiller d'État et une présidente de la cour d'appel de Paris. Ils écrivent : « une petite fille à l'air triste, devant et autour d'elle sont disposés des colliers avec des chaînes, des verres et flûtes de champagne » « Sur chaque photographie, l'enfant tient dans ses mains un sac en forme d'ours en peluche vêtu de lanières de cuir noir et d'un collier étrangleur. »

Ils « considèrent que cela renvoie sans ambiguïté à une thématique de « bondage » et de jeux sexuels potentiellement violents et induit l'idée qu'un enfant pourrait simuler de telles pratiques avec une peluche, ce qui est à l'évidence inapproprié à cet âge.

Quand ces deux hauts magistrats écrivent : « suggère et légitime le fait que l'enfant lui-même pourrait se livrer ou être l'objet d'une telle activité à l'initiative d'un adulte », ils usent d'une périphrase pour dire « suggère et légitime la pédocriminalité ».

Une souricière tendue aux six enfants et à leurs parents
Tous les camarades et amis qui ont vu ces photos le disent, jamais ils n'auraient laissé leurs enfants au milieu d'une telle mise en scène.

Alors comment cela a-t-il été possible ?

La fourberie machiavélique de Balenciaga a consisté à ne convoquer que des enfants d'employés de Balenciaga réalisant ainsi un véritable guet-apens.

En plus d'être contraints de laisser maltraiter leurs enfants, les parents se rendent complices.
Ils seront les premiers à faire obstacle à toute plainte après les cauchemars de leur enfant. Un enfant est une éponge émotionnelle. Ce qu'un adulte voit, un enfant le ressent, le vit.

Les six enfants ont vécu avec des oursons torturés, des cadenas, des chaînes. Dans une mise en scène avec des flûtes à champagne, des verres à vin, des canettes de bière, des cierges. Leurs pupilles étaient dilatées (Photoshop ?), caractéristiques du chemsex associant les drogues. On les a obligés à prendre des postures obscènes.

Ce shooting a duré deux jours en plaine affaire Lola alors que leurs petits condisciples des écoles parisiennes étaient accueillis dans des cellules psychologiques.

Quels monstres peuvent-ils agir ainsi avec des enfants ?

Malgré une dénonciation mondiale et des excuses de la direction de Kering, on déplore qu'aucune mesure de protection pour les six enfants de la campagne n'est prise. Les camarades CGT découvrent que le code du travail des enfants a été violé plusieurs fois.

Le code du travail des enfants est clair : les enfants ne doivent en aucun cas travailler les jours où ils ont école. Pourtant la séance de photos a eu lieu les lundi 17 et mardi 18 octobre 2022.

De plus, pour faire travailler un enfant, il faut une autorisation individuelle préfectorale préalable, qu'évidemment ils n'ont pas demandé ou passer par une agence de mannequins agréée à engager des enfants, ce qu'ils se sont bien gardés de faire. Évidemment l'article du Code du Travail sur la mise en danger de la santé psychologique et la moralité des enfants a été violé.

La CGT a écrit à plusieurs reprises au PDG milliardaire M. Pinault qui répond à chaque fois « à côté ».

La CGT demande un examen médical et une sauvegarde judiciaire pour ces quatre petites filles et ces deux petits garçons.

Par **Eric Ramond**

Elections TPE : la CGT loin devant !

Pour la quatrième fois, les 5 millions de salarié·es des très petites entreprises (TPE, moins de 11 salarié·es) ont été appelé·es à voter pour les élections professionnelles du 25 novembre au 9 décembre dernier. Ces élections déterminent la capacité des syndicats à négocier au niveau des branches comme au niveau interprofessionnel.

Elles définissent la composition des Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles (CPRI) et le nombre de conseillers et conseillères prud'homaux.

La CGT en ressort victorieuse !

Elle conforte sa place de première organisation représentative des salarié·es des très petites entreprises avec 27,64% des voix, et creuse l'écart en finissant près de 13 points devant la 2e organisation syndicale. La CGT, ses candidates et candidats remercient les électrices et électeurs qui nous ont témoigné leur confiance. C'est un message fort envoyé en direction des pouvoirs publics et des entreprises : par ce vote, les salarié·es des TPE ont fait le choix du syndicalisme de lutte et de proximité porté par la CGT pour conquérir de nouveaux droits.

Ce vote renforce la détermination de la CGT à agir avec les salarié·es des TPE pour gagner notamment :

- Des augmentations immédiates des salaires face à une inflation devenue pour l'immense majorité insupportable ;
- La 6ème semaine de congés payés ;
- Un droit aux vacances, aux activités culturelles et à la pratique d'une activité sportive de qualité comme le permettent les CSE pour tous les autres salarié·es.

Ce vote est un signal d'envergure adressé au patronat et au gouvernement, d'autant qu'il se conjugue à l'annonce d'une CGT en progression de ses effectifs. Ainsi, nous proposons aux salarié.es des TPE de nous rejoindre et d'agir avec nous. Pourtant ces élections n'ont mobilisé que 4,09% de votant·es, soit 218 926 salarié·es.

La CGT dénonce les nombreux dysfonctionnements observés tout au long de ce scrutin qui ont empêché la participation. Dans un sondage dévoilé par la CGT en octobre 2024, plus de 50% des salarié·es des TPE n'étaient même pas au courant de ces élections !

Les pouvoirs publics n'ont pas joué leur rôle : peu d'information auprès des salarié·es, non-inscription de certain·es électeur·trices, non réception des courriers pour voter, difficultés d'accessibilité au vote en ligne...

Depuis la suppression des élections aux conseils de prudhommes en 2014, la représentativité des organisations syndicales est définie par l'agglomération des résultats aux élections CSE et aux élections TPE. Résultat : la participation s'est effondrée et des millions de salarié·es sont exclus du vote : les privé·es d'emploi, les salarié·es des entreprises dans lesquelles il n'y a pas de candidat·es au CSE et la grande majorité des salarié·es des TPE.

La CGT appelle les pouvoirs publics à remédier à ce grave problème démocratique !

La CGT appelle donc le gouvernement et le patronat à :

- **Revoir les modalités d'organisation des prochaines élections** pour les faire évoluer vers un vote sur liste avec une période de vote commune à tou·tes les salarié·es issu·es des petites et grandes entreprises, du public et du privé ;
- **Ouvrir des négociations pour faire évoluer les CPRI** : elles doivent être organisées en proximité, à maille départementale et disposer de vraies prérogatives et moyens d'intervention pour les élu·es ;
- **Rétablir les élections aux conseils prudhommes.**

Zoom sur le Calvados !

Dans le Calvados, avec 27.47% des votes contre 26,28% en 2021, la CGT conforte sa place de première organisation représentative de salariés dans les TPE.

Ce résultat est un signal fort en faveur de la défense des droits des salariés dans un monde du travail en perpétuelle régression.

Il renforce notre détermination à agir avec les salarié.e.s des TPE pour gagner de nouveaux droits : des augmentations de salaires face à une inflation devenue insupportable pour l'immense majorité, une 6ème semaine de congés payés, un droit aux vacances, aux activités culturelles et à la pratique d'une activité sportive de qualité comme le permettent les CSE pour tous les autres salarié.e.s.

Si la CGT regrette une très faible participation faute d'un manque de communication de l'Etat sur ces élections, elle se réjouit de constater que plus d'un quart des votants a fait le choix d'un syndicalisme utile eRicace et accessible. L'Union Départementale CGT du Calvados se sent donc renforcée dans son action quotidienne au service de tous les salariés de notre département.

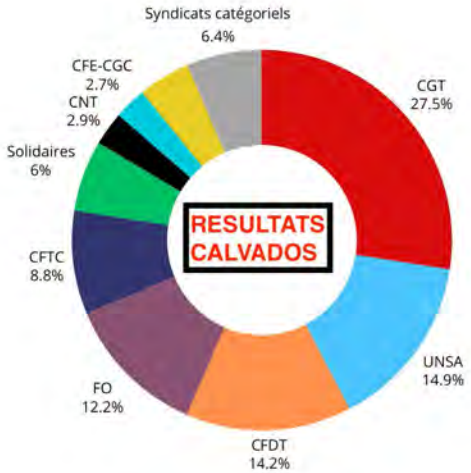

La CGT attaquée, la CGT mobilisée !

A Condé

Le lundi 20 janvier, à partir de 17h30, une quarantaine de personnes, s'est rassemblée devant la mairie de Condé en Normandie.

Très majoritairement des militants CGT, ont bravé le froid glacial qu'il faisait ce soir-là pour être « les invités surprise » de la cérémonie des vœux organisée par la mairie de Condé.

Ils entendaient profiter ainsi de ce rassemblement de la population locale pour dénoncer les agissements de leur première magistrate à l'égard des organisations syndicales et plus particulièrement de la CGT. En effet, prétextant le projet de construction de nouveaux bâtiments sur le site où étaient logées plusieurs associations ainsi que les organisations syndicales CFDT, FO et CGT, la municipalité a demandé à tout le monde de quitter les lieux. Mais alors qu'elle a relogé les associations, elle refuse catégoriquement de faire de même pour les organisations syndicales. Pour ces dernières c'est carrément une expulsion ! Et comme la CGT refuse de quitter les lieux, la mairie n'a pas hésité à couper l'eau, l'électricité et le chauffage ! Difficile dans ces conditions de maintenir l'activité et surtout de recevoir les salariés.
Fidèle à ses méthodes, Madame DESQUENNE, Maire de Condé a refusé personnellement aux militants d'assister à la cérémonie des vœux et s'est appuyée sur la présence nombreuse de gendarmes pour leur barrer l'entrée. Ses administrés ont ainsi pu assister à une belle démonstration de démocratie de la part de la première élue.

Au final, même s'ils ont eu très froid, les militantes et les militants présents sont repartis plutôt satisfaits de cette opération qui n'avait pas pour but d'empêcher la tenue des vœux mais était surtout un soutien à leurs camarades de l'Union Locale et pour montrer à la municipalité qu'on ne se sépare pas de la CGT aussi facilement ! Des camarades qui remercient toutes celles et tout ceux qui ont fait le déplacement comme ceux de l'Union Locale de Flers. Tous sont bien conscients que ce ne sera pas la dernière manifestation et sont prêts à revenir rapidement.

Ce qui est certain, c'est que dans cette affaire, ce n'est pas que l'Union Locale de Condé qui est concernée, mais bien toute la CGT !

A Bayeux

Malgré la pluie et les rafales de vent, il était à peine 9 heures du matin, le vendredi 24 janvier quand, une bonne soixantaine de militantes et militants s'est massée devant l'entrée de la gendarmerie de Bayeux.

Musique, chasubles, drapeaux, tout était fait pour soutenir Cédric et Yves, les deux camarades de l'Union Locale de Bayeux, convoqués par les gendarmes pour un interrogatoire concernant une manifestation ayant eu lieu à Bayeux il y a presque deux ans.

En fait ces convocations font suite à un dépôt de plainte de Bertrand BOUYX , député (Horizons) de la 5ème circonscription, dont la permanence aurait fait l'objet de quelques tags et collages d'affiches et d'autocollants lors de la manifestation du 15 mars 2023 en plein conflit sur les retraites.

Et vu qu'ils sont tous les deux en responsabilité à l'Union Locale CGT, c'est à eux qu'on voudrait faire porter la responsabilité de ces quelques dommages purement matériels.

Bien évidemment quand on touche à quelqu'un de la CGT on touche à toute la CGT, donc aucune surprise de voir autant de soutiens malgré le très mauvais temps. Et il leur a fallu être patients, car ce n'est que vers 11h30 que le second interrogatoire s'est achevé.

A leur sortie, les deux camarades ont fustigé la méthode qui consiste à mettre la pression sur les responsables syndicaux. Ils ont dénoncé la répression macroniste contre celles et ceux qui s'attaquent à leur réforme des retraites que pratiquement tout le monde rejette.
Pour Cédric SURIRE, le Secrétaire de l'Union Locale : « *Les travailleurs ont exprimé leur désaveu en interpellant un responsable local qui, défendait et qui défend toujours cette réforme* ». « *Il y a eu des manifestations historiques sur Bayeux en 2023, à tel point que nous n'avions jamais vu autant de monde dans les rues de la ville depuis mai 1968* »

Allan BERTU, le Secrétaire Générale de la CGT du Calvados ajoute : « *Au vu de la colère que cette réforme suscitait et suscite toujours, il n'y a rien d'étonnant à ce que partout il y ait eu des actions symboliques devant les permanences des députés qui la soutenaient*. » « *Quand j'entends aujourd'hui ce même député, Bertrand BOUYX, déclarer qu'il faut renouer avec le dialogue social et avec les organisations syndicales, on va dire que le mandat commence bien !* »

Affaires à suivre ...

Qu'est-ce que le mandat de Conseiller Prud'hommes ?

Les militants-es CGT conseillers-es prud'hommes ont en charge de faire avancer et respecter les droits des salariés, qu'ils soient cadres, ouvriers ou employés, français ou immigrés.

Les conseils de prud'hommes sont des juridictions spécialisées en matière de droit travail, chargées de concilier ou de juger les litiges relatifs au contrat de travail.

Ce sont des tribunaux paritaires composés de « juges non professionnels », désignés pour moitié par les employeurs et pour moitié par les syndicats, le conseiller prud'hommes prête serment.

L'organisation du conseil des prud'hommes est répartie en sections (industrie, commerce, encadrement, agriculture, activités diverses).

Les militants-es CGT conseillers-es prud'hommes conservent leur emploi pendant l'exercice de leur mandat. L'employeur doit leur laisser le temps nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions, et leur accorder un congé rémunéré afin qu'ils puissent suivre des formations.

Quand démarrera la nouvelle mandature ?

Aprés la mandature actuelle, la prochaine débutera en 2026 et sera d'une durée de 4 ans.

Quels est le nombre de sièges par organisation syndicale ?

Les résultats de la répésentativité par département ne seront connus qu'à la mi-février néanmoins nous devons déjà nous mettre en ordre de marche pour la recherche de candidats pour le mandat de Conseiller Prud'hommes pour la nouvelle mandature de 2026-2029.

Nous savons déjà que nous avons une obligation de parité ce qui signifie que les listes de candidats pour chaque conseil devront compter autant de femmes que d'hommes.

Voici la répartition actuelle des sièges occupés par la CGT :

	Industrie	Commerce	Activités Diverses	Encadrement	Agriculture	Total
Caen	4	6	3	1	0	14
Lisieux	2	3	1	0	0	6

Quels sont les critères retenus par la CGT du Calvados ?

L'UD en s'appuyant sur ses statuts, la charte de l'élu et mandaté et les critères confédéraux, a validé les critères suivants pour l'activité CGT de la-le futur-e conseiller-ère prud'hommes :

- Etre syndiqué-e et avoir effectué son niveau 1,
- Veiller à ce que les mandats détenus ne nuisent pas à l'activité syndicale,
- Tendre à des listes paritaires dans chaque section,
- Veiller au rajeunissement des mandats,
- Veiller à une bonne répartition géographique et professionnelle,
- Présentation des candidatures par les syndicats,

Quels sont les engagements des futurs conseillers prud'homes ?

- Inscription des candidats dans l'activité du DLAJ14,
- Participer à la vie de son syndicat et de la CGT (UL, UD),
- S'engager à respecter la charte de l'élu et mandaté,
- Suivre les formations dispensées par PRUDIS,
- Se former et s'informer tout au long du mandat,
- Rendre compte de son mandat.

Pour répondre aux questions que les structures ou les futurs candidates et candidats pourraient se poser, une demi-journée de présentation du mandat sera tenue **le 12 mars 2025**, de 9h00 à 12h00 à la maison des syndicats

Renseignez-vous auprès de l'UD : 02.31.83.68.25

L'Allocation Journalière du Proche Aidant :

Article proposé par **Marie Ange POIRIER**

Qu'est-ce que c'est ?

L' (AJPA) indemnise le congé de proche aidant à hauteur de 66 jours. Elle s'adresse à toute personne qui souhaite réduire ou cesser son activité professionnelle pour s'occuper d'un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

Plusieurs conditions !

Pour prétendre à l'AJPA, le demandeur doit résider en France et remplir les conditions suivantes :

- Être salarié ou fonctionnaire et avoir préalablement demandé un congé de proche aidant à son employeur, ou être travailleur indépendant, conjoint collaborateur, voyageur, représentants et placiers (VRP), salarié d'un particulier employeur cessant ou réduisant son activité professionnelle, ou être stagiaire d'une formation professionnelle rémunérée ou chômeur indemnisé suspendant sa formation ou sa recherche d'emploi ;

- Entretenir un lien étroit et stable avec la personne aidée : conjoint, concubin, pacsé, ascendant, descendant, personne âgée ou handicapée avec laquelle elle réside ou entretient des liens étroits et stables, et qu'elle aide régulièrement et fréquemment ;

- Apporter une aide à titre non professionnel pour accomplir tout ou partie des actes de la vie quotidienne.

- Justifier que la personne aidée a un taux d'incapacité d'au moins 80% reconnu par la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) ou une perte d'autonomie évaluée en GIR 1, 2, 3 et 4.

Je suis retraité, puis-je bénéficier de l'AJPA ?

Non, si vous n'exercez aucune activité professionnelle. Si vous exercez une activité professionnelle en complément de votre retraite, vous devez cesser ponctuellement ou réduire votre activité pour bénéficier de l'AJPA.

Le montant de l'AJPA ?

Au 1er janvier 2025, le montant journalier est fixé à **65,80 €**. L'AJPA peut être attribuée pour des demi-journées de réduction d'activité professionnelle.

La durée de versement ?

L'allocation est versée dans la limite de 66 jours.
À compter du 1er janvier 2025, sur l'ensemble de votre carrière :

- vous pouvez accompagner maximum 4 proches ;
- au total, l'allocation journalière pourra vous être versée dans la limite de 264 jours d'accompagnement de proches (66 jours x 4 proches).

Comment demander l'AJPA ?

Les personnes déjà allocataires de la CAF peuvent faire une demande en ligne dans Mon Compte, Rubrique Demander une prestation. Les personnes qui ne sont pas allocataires de la CAF ou qui sont allocataires de la MSA doivent faire une demande papier téléchargeable :

- sur le site de la CAF ;
- sur le site de la MSA.

La CAF ou caisse MSA est ensuite chargée d'instruire le dossier.

Si le demandeur est un salarié ou un agent de la fonction publique, il doit au préalable faire une demande de congé de proche aidant auprès de son employeur.

Le bénéficiaire de l'allocation recevra de la part de la CAF ou de la caisse MSA une attestation mensuelle à compléter soit par l'employeur lorsqu'il est salarié ou fonctionnaire et en congé de proche aidant, soit par lui-même lorsqu'il est un travailleur non salarié ou chômeur indemnisé.

Une fois l'attestation mensuelle complétée, datée et signée, le bénéficiaire la retourne à la CAF ou la caisse MSA dont il relève. L'allocation est versée mensuellement.

Prestations non compatibles avec l'AJPA ?

Le proche aidant ne peut pas bénéficier de l'allocation journalière, lorsqu'il est employé par la personne aidée dans le cadre :

- de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie)
- ou de l'élément aide humaine de la PCH (prestation de compensation du handicap).

L'allocation journalière du proche aidant n'est pas cumulable avec :

- l'indemnisation des congés de maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou d'adoption ;
- l'indemnité d'interruption d'activité ou l'allocation de remplacement pour maternité ou paternité ;
- l'indemnisation des congés de maladie d'origine professionnelle ou non ou d'accident du travail ;
- les indemnités servies aux demandeurs d'emploi (celles-ci sont suspendues durant la durée de versement de l'allocation journalière du proche aidant) ;
- la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) ;
- le complément et la majoration de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) perçus pour le même enfant, lorsque la personne accompagnée est un enfant dont il assume la charge ;
- l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- l'allocation journalière de présence parentale ;
- l'allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie.

Textes de référence :

- *Article D168-11 à D168-19 du code de la sécurité sociale sur l'allocation journalière du proche aidant*
- *Décret n° 2024-697 du 5 juillet 2024 relatif à la durée de versement de l'allocation journalière du proche aidant*

H pour Histoire

Quand
la petite histoire
rejoint la grande !

INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE
ihs CALVADOS

Bernadette HENRY

Bernadette Henry, militante des PTT et de l'interprofessionnelle, chez les actifs et les retraités.

Le riche parcours syndical de la **"La Passionaria"**
Bernadette est née dans le Pays d'Auge, à Bazoches au Houlme, le 2 août 1937. Son Père, Auxiliaire à la SNCF est licencié après la grève de 1953. Il devient journalier agricole. Sa Mère fait la lessive et le ménage chez des particuliers.

Chez les Nicolas se privent pour permettre à leur fille, bonne élève, de poursuivre des études. Ils l'inscrivent, en internat, au collège de Saint-Pierre-sur-Dives. Après son brevet, elle souhaite devenir institutrice, elle échoue au concours d'entrée à l'école normale, pour 0,5 point.

Qu'importe, à 18 ans, suivant les conseils de la Receveuse des Postes, avec son brevet, Bernadette peut passer le concours d'Agent d'exploitation des PTT.

La carrière professionnelle aux PTT

En 1956, après un stage de deux mois, à Chalon-sur Marne, Bernadette est de retour, à Argentan, dans un petit central téléphonique. Elle découvre la dureté du travail d'opératrice. Le syndicat CGT est bien implanté, ses militantes sont actives, mais la jeune Bernadette n'y prête guère attention.

En 1957, Bernadette a 20 ans. Un mariage a lieu le 27 juillet 1957 à Grandchamp-le-Château, avec Lucien, le jeune homme qui vient régulièrement aider aux travaux des champs.
A sa demande Bernadette est mutée à Caen. Le changement est total. Là, c'est l'usine. 300 opératrices sont affectées au central, essentiellement des femmes. Une surveillante pour 10 agents circule derrière leur dos. Le syndicat CGT est bien présent, mais Bernadette a d'autres priorités.

Le jeune couple rencontre de grosses difficultés pour se loger, dans la ville de Caen fortement bombardée, ils habitent d'abord dans un garage avant d'accéder à un appartement. Lucien est chauffeur livreur, profession qu'il exercera chez différents employeurs, durant de nombreuses années.

La famille s'agrandit de deux enfants : Pierre, le 3 août 1965 et Catherine le 29 avril 1968.

En 1971, Ils achètent un terrain à Hérouville-Saint-Clair, en coopérative, afin d'y construire leur maison.
Après 1968, l'amorce de l'engagement syndical

Bernadette vit les événements de 1968 en congé de maternité. Cependant, elle a bien enregistré les avancées sociales acquises, notamment la réduction du temps de travail pour les téléphonistes. Au 1er octobre 1969, Caen doit effectuer 39 heures par semaine, soit 1 heure 30 en moins. A la reprise du travail elle échafaude une nouvelle organisation des horaires, en discute avec ses collègues. Brigadière, elle souhaite pour ne pas avoir un retour de 19 à 21 h.

A cette période là, heureux hasard, François Briand est le technicien chargé de l'entretien du matériel du central téléphonique. Le militant syndical de la CGT entend les conversations et aperçoit les éventuels tableaux de service élaborés par Bernadette. Il l'invite, non syndiquée, à participer à l'audience chez le Chef de centre. Avec les militantes CGT, elle assure le compte-rendu auprès des opératrices. Début 1970, elle confirme son engagement par l'adhésion à la CGT.
Diffuseuse d'Antoinette, elle devient rapidement Secrétaire de la section syndicale.

Au congrès départemental CGT des PTT de décembre 1971, elle est élue à la CE départementale et au Bureau, sans en connaître les fonctions précises. Les nouveaux droits syndicaux permettent la tenue des réunions sur le temps de travail. Elle écoute, apprend vite et trouve sa place.

L'automatisation du téléphone réduit fortement le nombre d'opératrices. Bernadette se trouve ainsi, en 1972 mutée dans un service chargé de recueillir les demandes de téléphone qui vont grandissantes. Les conditions de travail et l'ambiance générale sont meilleures, mais les horaires de travail sérieusement allongés, de 37h. à 42h.30. L'action syndicale permettra une réduction du temps de travail et un gain en effectifs.

Lors de la longue grève des PTT d'octobre-novembre 1974, elle est seule de son service en grève. Elle s'active dans les diverses activités du syndicat départemental. Avec une poignée de militants, elle participe au local syndical, rue Pierre Girard, au tirage nocturne des tracts disponibles tôt le matin sur les piquets de grève et à l'AG des grévistes. Cette grève à permis des avancées revendicatives, en particulier de gagner 20 ans sur la scission annoncée de la Poste et des Télécommunications.

En 1975, Bernadette est «d'évidence» pour les camarades, appelée à succéder à Bernard Le Boisselier, Secrétaire départemental depuis 1968. Elle s'attelle à la double tâche, remplacer les anciens en partance à la retraite et élargir le collectif militant à l'ensemble des services. Faisant confiance aux jeunes, apportant son aide, rapidement la direction syndicale se rajeunie, se féminise y compris à la direction d'importantes sections syndicales.

En 1975, elle est élue à Commission exécutive fédérale CGT des PTT, au titre de la Commission Femmes. Elle y restera 20 ans.

Durant ces années Bernadette élargie son champ d'action à l'UD, à la CE (1974-2004) ainsi qu'au Bureau (1994 -2004).

A plusieurs reprises, elle est déléguée à des Congrès de la CGT, Le Bourget en 1975, Lille en 1982, Montreuil en 1975 et Strasbourg en 1979.

En 1983, s'est là aussi "tout naturellement" qu'elle devient Secrétaire régionale CGT des PTT de Basse-Normandie, (1983-1990), succédant à François Briand devenu Secrétaire Général-adjoint au Comité régional interprofessionnel CGT de Normandie. Elle soutien les activités des militants des syndicats départementaux. Les responsables de la Manche l'appellent **"La Reine-mère".**

En 1990, les Statuts de France-Télécom sont modifiés. Des élus salariés participent au Conseil d'Administration. Bernadette y est élue avec deux autres camarades de la CGT des PTT. C'est la première Femme syndicaliste élue à ce niveau de responsabilité. Ce mandat de 5 ans sera d'une grande richesse. La gestion d'une grande administration est appréhendée de l'intérieur. Les représentants CGT y mènent un combat revendicatif, en lien avec leur organisation syndicale, face à d'autres membres du CA progressivement acquis aux valeurs de la financiarisation.

En novembre 1994, Lucien, son mari décède. Son mandat au CA va bientôt toucher à sa fin. Catherine Crespin qui lui a succédé à la Région donne satisfaction. Bernadette résidant Aux Authieux- Papion, dans la campagne du Pays d'Auge est dans l'expectative.

La direction de l'UD a décidé de créer une USR14 (Union syndicale des Retraités) départementale. Gérard Leneveu, Secrétaire général de l'UD propose à Bernadette d'en être la Secrétaire générale.

Au congrès du 9 décembre 1994 sa candidature est consacrée. Elle fera équipe avec Louis Rivière.

Dépassant toutes les attentes, ils formeront un duo très efficace pour le développement et la reconnaissance du mouvement syndical des Retraités dans les syndicats CGT du Calvados, malgré les réticences exprimées par des directions syndicales historiquement attachées à leur appartenance professionnelle

Les dirigeants de l'UCR (Union Confédérale des Retraités) constatent rapidement l'efficacité du travail développé à l'USR14. Au congrès de l'UCR de 1995, Bernadette est sollicitée pour être membre du Conseil national et du Bureau. Elle repousse le Secrétariat, qu'elle acceptera un an plus tard. (1995-2003).

Au nom de l'USR, elle participe à la Commission confédérale Femmes-mixité, prolongeant ainsi son activité à la Fédération CGT des PTT. Ceci la conduit à participer à une manifestation mondiale à New-York en 2000 et à siéger dans des Commissions dédiées à Bruxelles.

Bernadette représente souvent l'UCR dans les Congrès ou Assemblées générales des USR. Son contact facile, sa spontanéité et ses contributions aux débats, sont fortement appréciés. Les délégués au Congrès de l'UCR de décembre 2003, à Tours ont salué son départ par une chaleureuse ovation.

Bernadette continue ses activités à l'USR14, toujours avec Louis Rivière son compagnon de luttes. Marque de leur grande fraternité, pour eux seuls, ils se sont baptisés "Le Vieux et la Vieille". Le syndicalisme retraité à gagné son droit de cité dans le Calvados. Les membres du Conseil départemental sont assez nombreux pour remplir les tables de la salle Jacques Colas, à l'UD.

En 2004, Bernadette souhaite se reposer. Thierry Le Paon, Secrétaire général de l'UD demande à Yannik Rauyer, un militant actif des Combustibles de Normandie d'assurer la relève. Elle participe aux activités de l'UL de Lisieux.

Après avoir courageusement lutté contre la maladie, Bernadette décède le 1er janvier 2007. De très nombreux camarades venus des départements normands et d'ailleurs participent à son inhumation.

Le 25 juin 2007, au siège de l'UD, une salle est inaugurée à son nom. Jacqueline Léonard ex-Secrétaire confédérale et Présidente de la Fédération LSR, ainsi que Françoise Vagner, Secrétaire générale de l'UCR sont également présentes.
Merci Bernadette ! "La Passionaria".

Cette histoire
de Bernadette HENRY
nous est relatée
par **François BRIAND**
Retraité FAPT

La suite dans notre prochain numéro

LES SPÉCIALISTES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

CO·EX·CO

CONTACT : 53 – 55, avenue d'Italie CS 60453
80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél. : 03 22 53 27 47 - Fax : 03 22 53 27 49

Siège social : 11, rue des Immeubles Industriels CS 41132 75543 PARIS CEDEX 11
Tél. : 01 43 73 90 79 Fax : 01 43 73 92 52

Site : www.coexco.com